



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

BUDGET PRIMITIF 2024

COMMUNE DE DEMOUVILLE

1 - ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1 – CONTEXTE NATIONAL

La Loi de Finances 2024 a été promulguée le 29 décembre 2023. Cette dernière prévoit les données macro-économiques suivantes :

- Croissance : + 1,4%
- Taux d'inflation : + 2,6%
- Déficit public en % du Produit Intérieur Brut (PIB) : 4,4%
- Taux de chômage : 7,9%

La dette publique devrait se stabiliser à 109,7% du PIB.

Les principales mesures pour les collectivités territoriales sont :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 millions d'euros par rapport à 2023.
- Pérennisation du Fonds vert et augmentation de son enveloppe à 2,5 Md€ (+500 M€) pour encourager les initiatives écologiques locales.
- Prolongation du bouclier tarifaire en 2024 pour les communes ayant moins de 10 ETP en effectifs et moins de 2 M€ de recettes de fonctionnement.
- Réintégration des dépenses d'aménagement de terrain dans le FCTVA.
- Généralisation du Compte Financier Unique en 2026.

1.2 – CONTEXTE LOCAL

Le budget a été établi en tenant compte des priorités suivantes :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Mobilisation des subventions auprès des partenaires publics
- Pas de nouvel emprunt
- Poursuite de la non augmentation de la fiscalité
- Retrouver un niveau d'excédent reporté en investissement pour autofinancer les projets

Les grandes orientations pour l'année 2024 sont :

- Ne pas augmenter les taux des impôts locaux
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement mais sans détériorer la qualité des services publics communaux
- Continuer à mener les investissements dont la commune, les citoyens et les entreprises locales ont besoin
- Maintenir le soutien aux associations

L'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement reste une priorité afin de préserver la capacité d'autofinancement et maintenir un montant de dépenses d'équipements correspondant aux besoins de la commune.

En dépenses de fonctionnement, les priorités sont :

- Jeunesse : garantir une qualité d'accueil dans les écoles et au centre de loisirs
- Crise énergétique : contrôler les dépenses par le maintien du plan communal de sobriété énergétique.
- Espaces Publics : mettre en place des actions qui permettent un cadre de vie harmonieux et poursuivre les opérations d'entretien des espaces publics tout en luttant contre les incivilités.
- Ressources Humaines : maîtriser la masse salariale par une politique vertueuse en matière de gestion des emplois et des compétences.

La priorité en matière de financement des investissements reste l'autofinancement et la recherche de cofinancements les plus élevés possibles avec nos partenaires privilégiés que sont la Région, le Département, l'Etat et la Communauté urbaine Caen la mer.

Cette politique volontariste nous permet d'investir dans les projets suivants :

- Poursuite de la rénovation de l'Eglise
- Rénovation du chauffage du Dojo
- Réfection du terrain de foot du stade et installation de nouveaux buts
- Vitrification du parquet de la salle polyvalente
- Poursuite de l'opération Démouv'élo
- Aménagements urbains et paysager avec le partenariat de Caen la mer
- Mise en valeur du patrimoine

3- RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

2

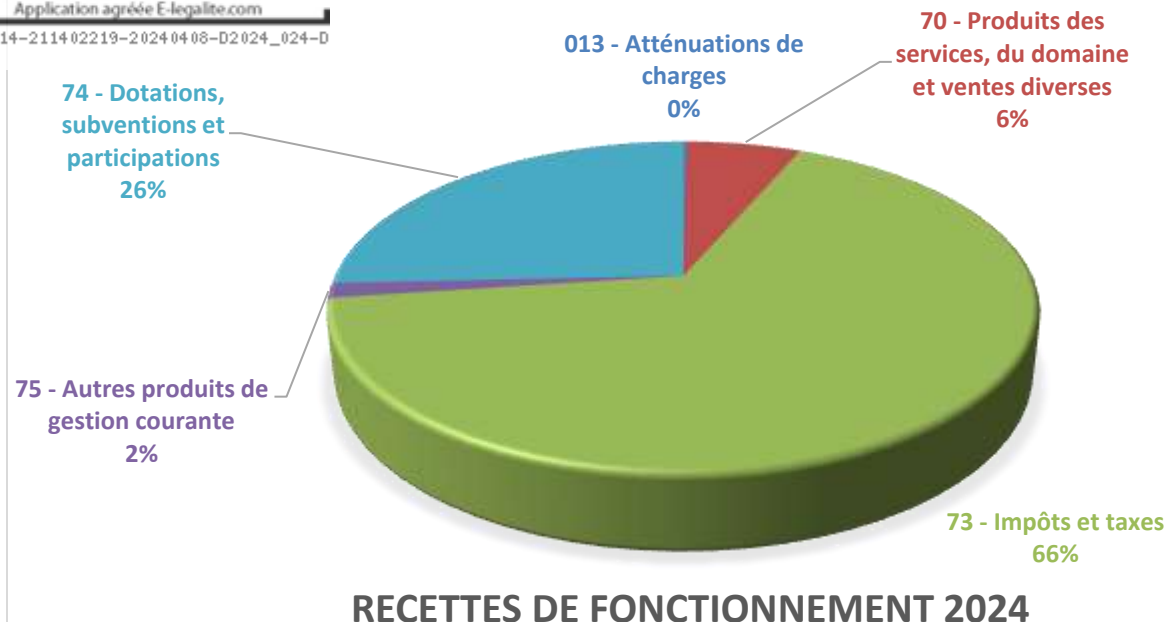
On distingue deux catégories d'inscriptions budgétaires :

- Les dépenses et les recettes réelles qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif.
- Les dépenses et les recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemples : amortissements, travaux en régie...

3.1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRES	BP+DM 2023	PREVISIONS 2024	ECART
013 - Atténuations de charges	5 000,00	5 000,00	0%
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	163 000,00	182 660,00	+12%
73 et 731- Impôts et taxes	1 850 000,00	1 934 135,00	+5%
74 - Dotations, subventions et participations	747 500,00	748 960,70	0%
75 - Autres produits de gestion courante	26 000,00	41 880,59	+61%
77 – produits exceptionnels	21 000,00	0	
TOTAL DES RECETTES REELLES	2 812 500,00	2 912 636,29	+4%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL HORS REPORT DE RESULTAT	2 812 500,00	2 912 636,29	+4%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	602 591,79	30 881,74	-95%
TOTAL CUMULE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 415 091,79	2 943 518,03	-14%



Chapitre 013 - Atténuations de charges : Par prudence, les éventuels remboursements relatifs à la maladie ont été évalués au minimum car ils sont difficilement prévisibles.

Chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses : Ce chapitre comprend notamment les recettes liées aux services rendus pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et les accueils de loisirs, les concessions dans les cimetières.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : La fiscalité locale a été estimée avec une progression de 5%. Cette augmentation s'explique par la revalorisation par l'Etat des valeurs locatives de +3.9% notamment.

3

En 2024, aucune augmentation des taux d'impôts communaux n'est prévue. La commune a fait le choix ne pas alourdir la pression fiscale pour préserver le pouvoir d'achat des familles et maintient les mêmes taux d'imposition.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : Ce chapitre comprend les dotations d'Etat à savoir la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) qui représentent 80.38% du chapitre.

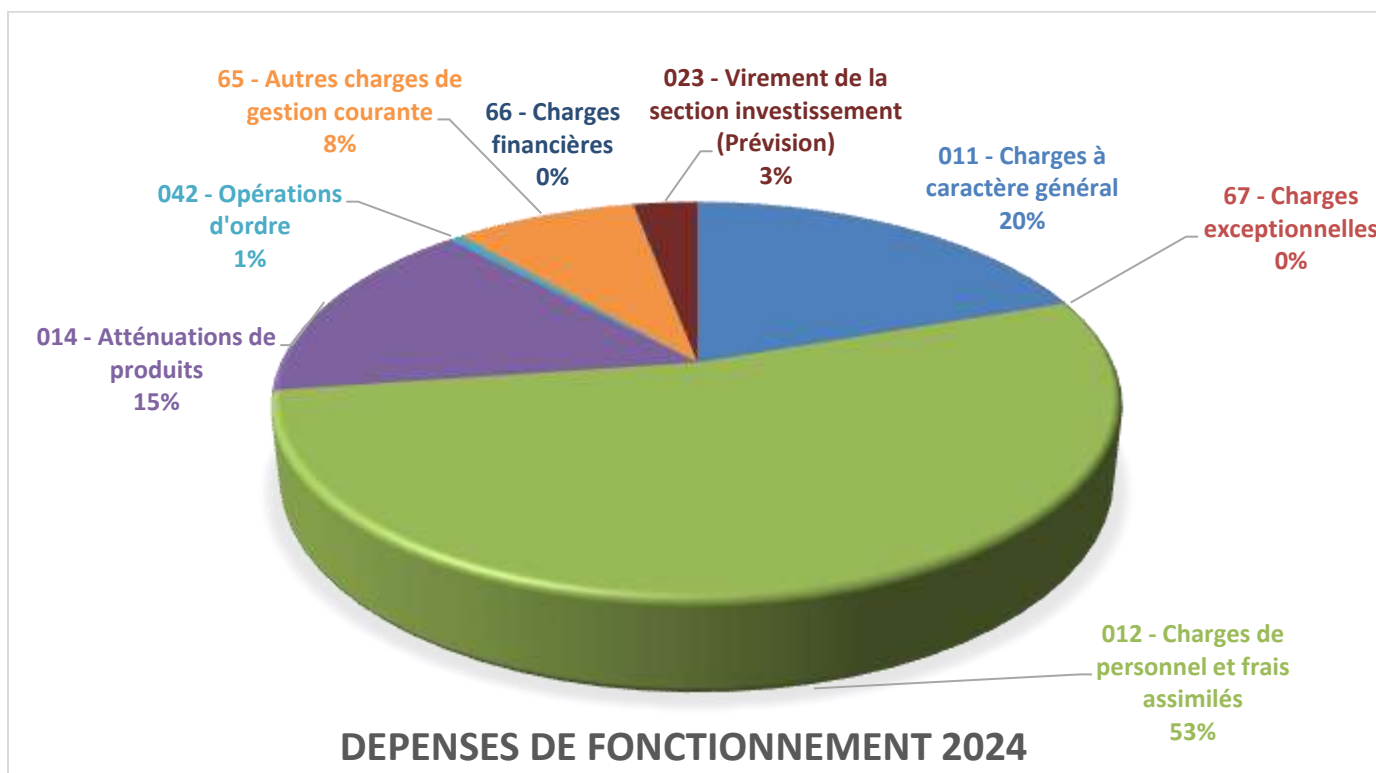
Il convient également de noter dans les recettes significatives, la participation de la CAF dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse estimée à 70 000 €.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : Ce chapitre concerne les revenus locatifs et le remboursement des sinistres par les assurances.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 10% grâce à une politique de maîtrise des dépenses dans un contexte marqué par une inflation encore soutenue.

	BP+DM 2023	PREVISIONS 2024	ECART
011 - Charges à caractère général	650 000,00	576 327,59	-11%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 710 000,00	1 561 100,00	-9%
014 – Atténuations de produits	455 000,00	452 000,00	-1%
65 - Autres charges de gestion courante	295 000,00	244 696,70	-17%
66 - Charges financières	4 000,00	3 000,00	-25%
67 - Charges exceptionnelles	40 000,00	1 000,00	-98%
68 – Dotations pour provisions	1 300,00	4 000,00	+208%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	3 195 091.79	2 842 124,29	-10%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections	20 000,00	18 050,00	-10%
TOTAL GENERAL HORS REPORTS DE RESULTAT	3 215 091.79	2 860 174,29	-10%
023 - Virement à la section d'investissement	200 000,00	83 343,74	-58%
TOTAL CUMULE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 415 091.79	2 943 518,03	-13%



Chapitre 011 – Charges à caractère général : Les charges à caractère général sont en baisse de 11%. Ces dépenses concernent le fonctionnement des structures et les services : eau, électricité, chauffage, carburants, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les contrats de prestations de services et de maintenance, la téléphonie, les fournitures scolaires, les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurances, les prestations.

Chapitre 012 – Charges de personnel : Les charges de personnel s'établissent à 1 561 100 € soit une baisse de 9% au budget 2023. L'assurance statutaire est réintégrée au chapitre 012 et non plus au chapitre 011. Les règles d'évolutions statutaires des agents (Glissement Vieillesse Technicité), apportent mécaniquement des charges supplémentaires chaque année : avancement d'échelon, avancement de grade et promotion interne.

Sont également comprises les mesures réglementaires déjà prises courant 2023 et qui vont peser en 2024 en année pleine :

Attribution de 5 points d'indice au 1^{er} juillet 2023 en année pleine en 2024Attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics depuis le 1^{er} janvier 2024

- La revalorisation du SMIC (+1,13 % au 1^{er} janvier 2024)
- La prime exceptionnelle du pouvoir d'achat
- 3% d'augmentation ont été prévus sur les traitements bruts pour faire face aux éventuelles réévaluations (point d'indice et SMIC).

Toutefois, la charge de personnel a été réduite notamment suite à des départs d'agents qui n'ont pas été remplacés, à des répartitions différentes des missions et à une adéquation entre les effectifs et les besoins sur le terrain.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : Les autres charges de gestion courantes correspondent aux subventions versées aux associations, et aux indemnités versées aux élus.

Le nouveau conseil municipal, lors de son installation en septembre 2023, a décidé une baisse des indemnités allouées aux élus. Cette baisse n'est que peu visible sur le réalisé 2023, les indemnités n'ayant pas été versées en totalité suite aux différentes démissions. Par ailleurs, la baisse en 2024 est moins significative suite à l'évolution des 5 points d'indice conformément aux décisions de l'Etat.

Chapitre 66 – Charges financières : remboursement des intérêts de la dette

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : Ce chapitre correspond aux annulations et réductions de titres. Ces dépenses sont estimées à 1 000 € car non connues à ce jour.

3.2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement présente les programmes des investissements nouveaux ou en cours.

Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

5

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRES	BP + DM 2023	RAR 2023	BP 2024	TOTAL BP 2024
13 - Subventions d'investissement	1 030 000,00	415 259.32	104 125.55	519 384.87
16 - Emprunts et dettes assimilées	240 000.00			
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0			
10 - Dotations, fonds divers et réserves	385 000,00		615 873.75	615 873.75
Total des recettes réelles d'Investissement	1 655 000.00	415 259.32	718 672,3	1 135 258.62
024 – produits de cession	40 000.00			
040 - Opérations d'ordres entre les sections	20 000.00		18 050.00	18 050.00
041 - Opération patrimoniales	10 000.00			
TOTAL GENERAL	1 725 000.00	415 259.32	733 672,3	1 153 308.62
021 - Virement de la section de Fonct.	200 000.00		83 343.74	83 343.74
TOTAL CUMULE	1 925 000.00	415 259.32	821 393.04	1 236 652.36

des dépenses réelles d'investissement :

L'autofinancement

- Le FCTVA (taux 16,404% des dépenses n-2)
- Les subventions d'équipement qui financent les opérations suivantes :
 - La rénovation de l'Eglise
 - La rénovation thermique de l'école
 - Le city stade

Détail des restes à réaliser 2023 :

OBJET	MONTANTS en €
DRAC : Rénovation de l'Eglise	161 046,00
ETAT DSIL : Rénovation de l'Eglise	184 514,62
ETAT DETR : différents travaux	69 698,70
TOTAL	415 259,32

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	BP + DM 2023	RAR 2023	BP 2024	TOTAL BP 2024
10 – Dotations, fonds divers, réserves	0,00			
20 - Immobilisations incorporelles	31 492.80	780.00	9 500.00	10 280.00
204 - Subventions d'équipement versées	10 000.00	0	14 723.00	14 723.00
21 - Immobilisations corporelles	258 580.53	15 038.88	156 296.29	171 335.17
21 - Immobilisations op 401	1 279 315.04	944 487.83		944 487.83
21 - Immobilisations op 501	38 520.00			
1641 - Emprunts et dettes assimilées (rembt)	50 000.00		50 000.00	50 000.00
020 – Dépenses imprévues	60 123.08			
Total des dépenses réelles d'investissement	1 728 031.45	960 306.71	230 519.29	1 190 826.00
040 - Opérations d'ordres entre sections	0			
041 - Opérations patrimoniales	10 000.00			
001 – Solde d'exécution reporté	186 968,55		45 826.36	45 826.36
TOTAL CUMULE	1 925 000.00	960.306.71	265 826.65	1 236 652.36

Détail des restes à réaliser 2023:

OPERATIONS	MONTANTS en €
Frais d'études	780,00
Installations générales	315,00
Installations de voirie	3 696,00
Autres installations, outillage	6 790,44
Mobilier	496,32
Autres immo	3 741,12
Rénovation de l'Eglise	944 487,83
TOTAL	960 306,71

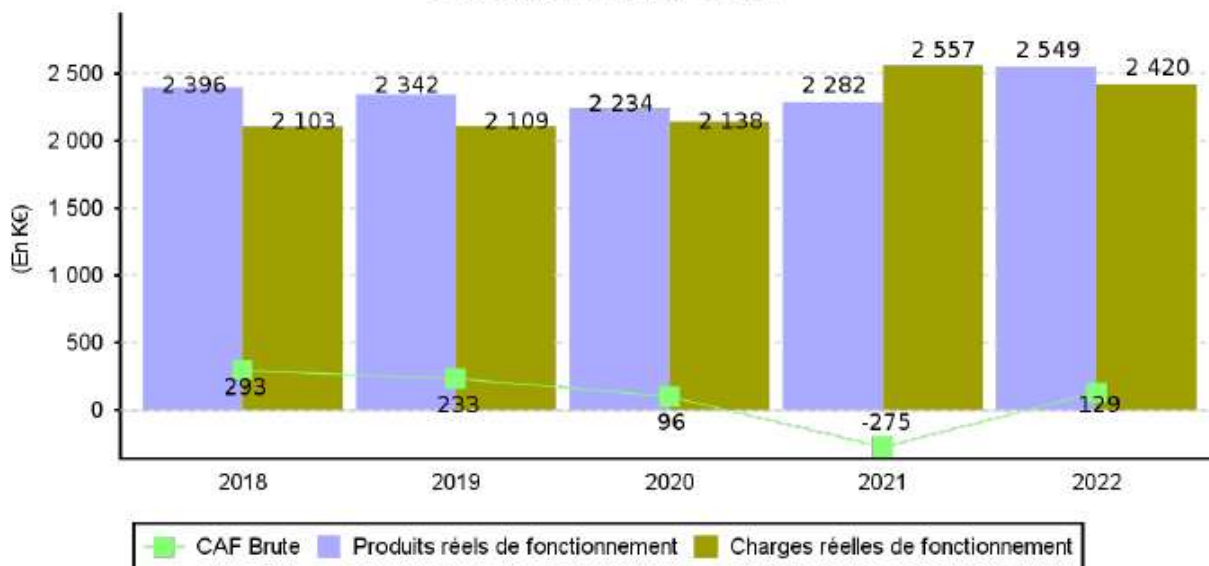
4 – NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE (CAF) ET DE L'EPARGNE NETTE

La CAF brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

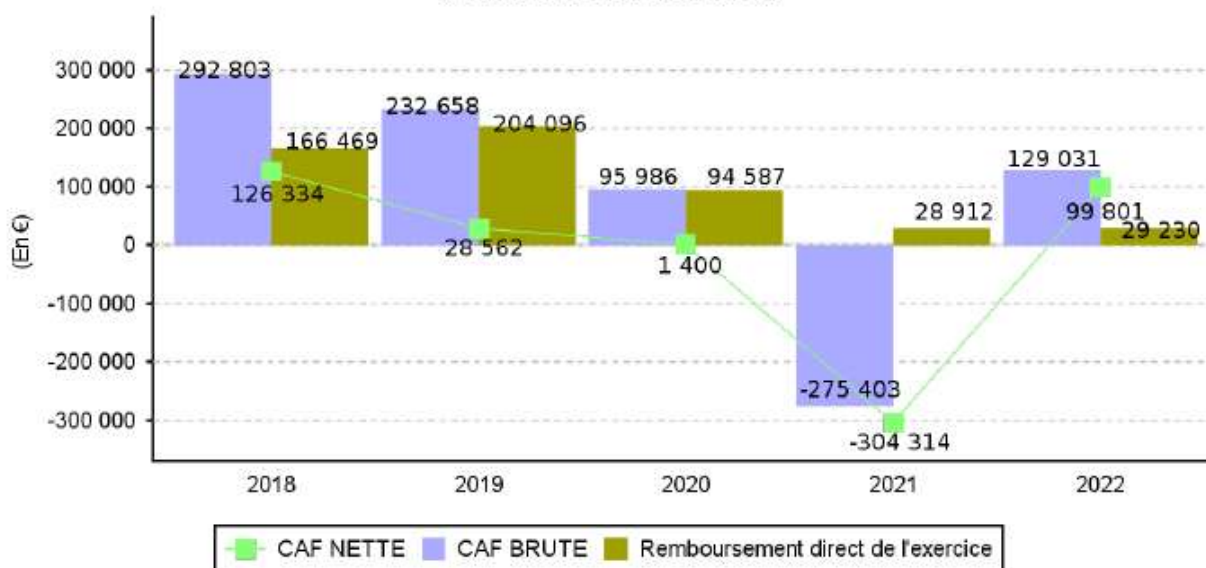
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE

La CAF nette correspond à l'épargne de la commune à laquelle on soustrait le remboursement de la dette en capital.

EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



EVOLUTION DE LA CAF NETTE



5 – LA DETTE

La collectivité porte une attention particulière à la dette et à son évolution.

Cette gestion vigilante du niveau d’endettement permet aujourd’hui à la collectivité de porter ses projets.

De ce fait, un recours à l’emprunt dans les prochaines années est tout à fait envisageable sans mettre en difficulté la commune.

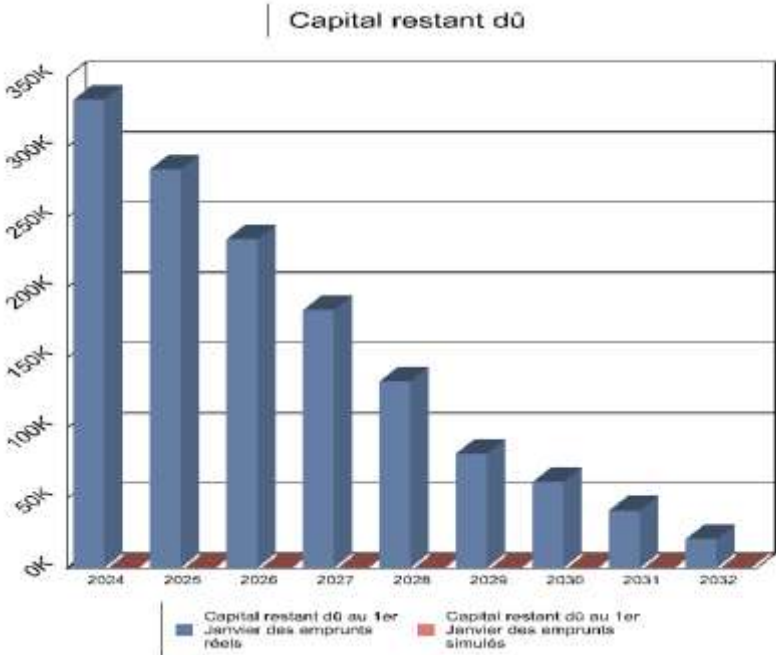
5.1 - Evolution de la dette :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2024	52 255,57 €	2 817,28 €	49 438,29 €	0,00 €	0,00 €	333 264,72 €
2025	52 255,57 €	2 365,40 €	49 890,17 €	0,00 €	0,00 €	283 826,43 €
2026	52 255,57 €	1 909,12 €	50 346,45 €	0,00 €	0,00 €	233 936,26 €
2027	52 255,57 €	1 448,42 €	50 807,15 €	0,00 €	0,00 €	183 589,81 €
2028	52 255,61 €	983,23 €	51 272,38 €	0,00 €	0,00 €	132 782,66 €
2029	20 699,53 €	513,51 €	20 186,02 €	0,00 €	0,00 €	81 510,28 €
2030	20 699,53 €	386,34 €	20 313,19 €	0,00 €	0,00 €	61 324,26 €
2031	20 699,53 €	258,37 €	20 441,16 €	0,00 €	0,00 €	41 011,07 €
2032	20 699,53 €	129,62 €	20 569,91 €	0,00 €	0,00 €	20 569,91 €

5.2 - Extinction de la dette :

Le graphique suivant présente l’évolution des annuités à régler dans le futur.

A dette inchangée, la collectivité aura remboursé la totalité de sa dette durant l’année 2032.



6– TAUX D’IMPOSITION

Les taux d’imposition de la commune pour 2024 restent inchangés :

TH sur les résidences secondaires	Taxe FoncièreBâti	Taxe FoncièreNon Bâti
15,98	72,77	64,26

7 – PRINCIPAUX RATIOS

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	3 121

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	737,27

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	910,65
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	933,24
3	Dépenses d'équipement brut / population	360,81
4	Encours de dette / population (2) (3)	106,78
5	DGF / population	192,89
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	54,93 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99,30 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	38,66 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	11,44 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	2,42 %

8 – EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE EN ACTIVITE*

Au 1^{er} janvier 2024, l'effectif global présent est de 36 agents (hors postes vacants et disponibilités) équivalents à 34.24 ETP (équivalent temps plein).

9 – SYNTHESE

Le budget 2024 se compose d'un budget de fonctionnement qui baisse relativement peu pour atteindre 2,88 millions d'euros. La suppression de la taxe d'habitation est une mesure positive pour les familles. Dans le même temps, l'Etat ne compense pas cette recette en totalité, ce qui représente une perte de ressources non négligeable pour la collectivité qui doit trouver des économies compensatrices.

Le principal poste de dépenses reste les charges de personnel avec plus de la moitié des effectifs dédiés aux écoles et à la jeunesse. Les charges courantes diminuent grâce à notre plan de sobriété énergétique et par une attention quotidienne de la bonne utilisation de l'argent public. L'adhésion à différents groupements de commande et la remise en concurrence des différents contrats de la commune devraient contribuer à faire des économies. Cette vigilance constante nous permet d'amortir l'impact d'une l'inflation qui reste soutenue dans un contexte où les dotations d'Etat n'évoluent plus depuis de nombreuses années.

Face à cette réalité, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières pour ne pas pénaliser les familles.

En matière d'investissement, c'est 1,1 million qui sera consacré à ce budget cette année, le principal étant affecté à la rénovation de l'Eglise.

Nos engagements sur la réalisation de l'aménagement de deux parcs, de la rénovation du centre jeunesse se concrétiseront à partir de 2025. Ces programmes d'envergure se réaliseront sur plusieurs exercices et en fonction des subventions que nous pourrions obtenir.

Concernant 2024, plusieurs petits travaux seront faits à savoir :

- Aménagement des cours des écoles (végétalisation hiver 2024) : 20 000 €
- Réparation du chauffage du dojo : 10 000 €
- Reprise totale de la pelouse du terrain d'honneur et remplacement de 2 buts d'entraînements : 48 000 €
- Vitrification du parquet de la salle polyvalent : 6 700 €
- La sécurisation du réseau informatique et le remplacement du serveur : 27 000€

Ces prévisions d'investissements sont très raisonnables afin de pouvoir palier à des imprévus sur nos bâtiments vétustes.

Le tapis d'enrobé des rues des Carelles, Clos Venet et de Standford sera refait par Caen la mer.

Deux pistes cyclables devraient voir le jour :

- la piste tant attendue reliant Démouville à Cuverville
- la piste partagée agricole cyclable rue du Bout de la bas reliera Sannerville

Des études ont débuté avec Caen la mer concernant la sécurisation sur la vitesse des véhicules des rues aux Bouets, aux Pierrots, du Bout de Là-bas, de la Liberté, du centre, des Barentins, de la Montagne et des Grandes Pâtures. Ces travaux après concertations avec les riverains seront programmés sur 2025 et 2026.